

**Bureau du 28 novembre 2005**

**Décision n° B-2005-3732**

commune (s) : Dardilly

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin du Dodin et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de réaliser la bretelle autoroutière du Tronchon, une parcelle de terrain nu de 367 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, située chemin du Dodin à Dardilly, à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 43 de la section AN et appartenant à la Commune.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ledit propriétaire céderait le bien en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin du Dodin à Dardilly et appartenant à la Commune.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0733 le 23 septembre 2002 pour la somme de 3 030 000 €. Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 300 - fonction 824 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2005,

- en dépenses réelles : compte 211 300 - fonction 824 à hauteur de 940 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,